

JUST'MA VILLE

LE MAGAZINE MUNICIPAL DE VILLEJUST

007

Novembre - Décembre 2022



*Inauguration du Centre
Communal d'Action Sociale*

Sommaire



Retour en image 04

Halloween de l'APE	04
La clef des champs	04
Commémoration du 11 novembre	05
Inauguration de l'extension de l'accueil de loisirs	05
Semaine bleue	06
Assemblée Nationale	06
Les Zicos	06

Actualités 07

Décès de Bernard Armand	07
Protégeons-nous nourrisson	08
Movember	08
Compte rendu du Conseil Municipal	09

Dossier 11

Inauguration du Centre Communal d'Action Sociale	11
À quoi sert le CCAS ?	12
Une cabine de télé-médecine clinique au service des Villejustiens	13

Cadre de vie 14

Travaux rue de la mairie	14
Eclairage Public et plan de sobriété énergétique	15
Rue à sens unique	16

Agenda 17

Marché de Noël de Villejust	17
Concours de Noël :	
Illuminez vos maisons !	18
Rudolph	19
Galette des Rois	20

Associations 20

Villejust Nature Environnement	21
Regards en Arrière	22

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE:

- Lundi et vendredi : de 9h à 12h30
- Mercredi et samedi : de 9h à 12h00
- Mardi : de 13h30 à 17h30
- Jeudi : de 13h30 à 18h30

LES SERVICES DE LA MAIRIE VOUS REÇOIVENT SUR RENDEZ-VOUS:

- Mardi et jeudi : de 9h à 12h30
- Lundi et mercredi : de 13h30 à 17h30
- Vendredi : de 13h30 à 16h30

NUMÉROS UTILES:

- Accueil – sacs végétaux : **01.69.31.74.40**
- Affaires générales - Etat civil : **01.69.31.74.43**
- Affaires scolaires : **01.69.31.56.60**
- Urbanisme : **01.69.31.74.46**
- Communication - Vie associative - Culture : **01.69.31.74.47**
- Services techniques (secrétariat) : **01.69.31.74.46**

villejust.fr

- [facebook.com/mairievillejust](https://www.facebook.com/mairievillejust)
- twitter.com/mairievillejust
- [instagram.com/mairievillejust](https://www.instagram.com/mairievillejust)
- [youtube/mairievillejust](https://www.youtube.com/mairievillejust)

Igor TRICKOVSKI

Maire et Vice-Président de la Communauté Paris-Saclay

Sylvie ARMAND-BARBAZA

1^{ère} Adjointe Finances

Valéry LAURENT

2^{ème} Adjoint Développement Durable et Travaux

Isabelle ARMAND

3^{ème} Adjointe Affaires Sociales

Richard PELISSERO

4^{ème} Adjoint Urbanisme réglementaire et Aménagement

Pierre CAMBON

5^{ème} Adjoint Numérique et Réseaux

Le Maire et les élus sont à votre écoute. Pour prendre rendez-vous, contactez le secrétariat du Maire et des élus au 01.69.31.74.41 ou envoyez un mail à : secretariat-maire@villejust.fr

Édito



Igor TRICKOVSKI
Maire de Villejust,
Vice-Président de la Communauté
Paris-Saclay

Chères Villejustiennes et Chers Villejustiens,

Nous voici arrivés à cette période de fin d'année qui est tout à la fois synonyme de froidure de l'Hiver et de chaleur des retrouvailles familiales et amicales à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An.

A l'image de nos vies, cette période est faite de difficultés et de joies, de problèmes à surmonter et de bonheurs à partager. La vie d'une ville est semblable à celle d'une grande famille et ne déroge pas à ces règles, mêlant à la joie d'inaugurer de nouveaux équipements et services à l'usage de tous, l'extension de l'Accueil des Loisirs des Coudrayes, le CCAS et la cabine de téléconsultation médicale, celle de la tristesse de dire adieu à des enfants du pays. Tout cela, vous pourrez le partager dans ces pages de votre Just'ma Ville.

La solidarité qui va ainsi continuer à s'exprimer concrètement dans notre ville avec notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), qui se voit aujourd'hui doté d'un local dédié, est bien le symbole de cet espoir qui doit continuer à toutes et tous nous porter. En rappelant combien nous constituons une communauté humaine, nous disons ainsi que nous dépassons les individualismes, que nous luttons contre l'isolement, que parce que nous avons notre humanité en commun nous sommes présents les uns pour les autres.

Alors je vous invite à laisser une vraie place à l'espoir dans vos vies, que malgré les doutes et les incertitudes, voire les craintes, ce soit toujours le meilleur de soi et des autres que l'on recherche.

Saisissez toutes les opportunités qui se présentent à vous pour savourer les petits bonheurs et accueillir tous les sourires! Et notamment en nous retrouvant le samedi 10 décembre au matin à l'occasion de notre traditionnel Marché de Noël, qui nous offrira de profiter des chants des enfants de l'école et d'une peu de magie de Noël avant l'heure.

Je vous souhaite à toutes et tous un très joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année.

Bien fidèlement,



JUST' MA VILLE - BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE VILLEJUST • **Directeur de la publication** : Igor Trickovski • **Rédaction** : Jade Pelissero, Associations de Villejust.
• **Conception et réalisation** : Thomas Racinet - thomasracinetstudio@gmail.com •
Crédit images : Associations de Villejust, Services municipaux. • **Distribution** : Yolle Distribution - Villejust • **Impression** : AKL graphic - tiré en 1400 exemplaires • **Dépôt légal** : ISSN 2742-605X • **Plus d'informations** : villejust.fr Service communication : 01.69.31.74.47 - service-communication@villejust.fr •

Retour en images

Ce dimanche 30 Octobre, les enfants accompagnés de leurs parents ont répondu présent à la **Chasse aux bonbons d'Halloween** organisé par l'APE. C'est avec beaucoup d'originalité que petits et grands ont confectionné les plus beaux déguisements. Les familles sont partie à la recherche **des maisons mystères cachées dans la commune** en profitant d'une pause chocolat chaud sur l'un des stands à l'espace des Coudrayes ou sur le parvis de la boulangerie. La quête de bonbons s'est effectuée auprès de maisons représentées aux couleurs d'Halloween ! Encore une belle action menée par l'APE qui reviendra l'année prochaine ensorceler les rues de Villejust.



Le dimanche 16 octobre, le public est venu nombreux à l'Espace des Coudrayes pour assister au spectacle jeune public de **La Clef des Champs**. Venu en famille, entre voisins ou entre amis le public a découvert **un spectacle engagé sur l'agriculture et l'alimentation** à travers Arsène Glyphosate-Terbuthylazine, un chercheur de seconde zone et Bretelle, une petite dame aux allures de factrice. Les deux personnages s'embarquent dans une série d'expériences générées par notre mode de consommation moderne comme la malbouffe et le gaspillage alimentaire... La troupe nous a fait découvrir pendant plus d'une heure un spectacle aussi engageant que plaisant !



Le vendredi 11 novembre 2022 s'est déroulée la **104^{ème} cérémonie commémorative du 11 novembre en hommage aux morts pour la France**. Le public est venu nombreux pour se souvenir et écouter le chant de **la Marseillaise** des élèves de l'école élémentaire Jeanne Chanson. Comme chaque année, les autorités ont répondu présentes à l'appel. C'est ainsi entouré des représentants de la gendarmerie, ainsi que du maire de Villebon Victor Da Silva accompagné de Dominique Fontenaille, du maire de Saint-Jean-de-Beauregard, François Frontera, que la commune leur a rendu hommage. L'association des Anciens Combattants de Villejust, les porte-drapeaux et le Villebon Music Band ont accompagné monsieur le **Maire Igor Trickovski** tout au long de cette cérémonie.



Le 9 novembre dernier, entouré des enfants de la commune, le **maire Igor Trickovski** a **inauguré** un projet de longue date, **l'extension de l'Accueil de loisirs des Coudrayes** en présence de la députée Marie-Pierre Rixain et de la sénatrice et conseillère départementale Laure Darcos, ainsi que le président de la CPS Grégoire de Lasteyrie et M. Serge Plumerand, ancien maire de Villejust. Ce lieu est destiné à accueillir les enfants inscrits au centre de loisirs dans les meilleures conditions pour rire, s'amuser et réaliser diverses activités en compagnie de l'équipe d'animation.



Retour en images

Le 10 Octobre 2022, Villejust accueillait les participants de la **Semaine Bleue** pour un atelier « **Yoga du Rire** » en partenariat avec le Service NOA. Cet organisme assure l'accompagnement des personnes âgées, familles et entourages dans la prévention comme dans les situations les plus complexes. Il permet de favoriser le maintien à domicile de personnes âgées de plus de 60 ans. Autour de nombreux exercices, les aînées ont su se détendre, partager un moment de joie et de rigolade pendant plus d'une heure dans la petite salle des 2 lacs.



Le samedi 19 novembre, 18 enfants de la commune se sont rendus à l'Assemblée Nationale en compagnie de la CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) de Nozay afin de visiter ce lieu culte. Accompagnés des deux maires et des enseignants pour Villejust, ils ont été accueillis par la députée de notre circonscription, Marie-Pierre RIXAIN. Un moment de leur jeunesse qui restera gravé.



La joyeuse troupe des **Zicos** s'est installée au Gymnase de la Poupardière pour son nouveau spectacle ! Plus de **3000 personnes** étaient attendues pour assister aux 9 représentations entre **le 5 et le 13 novembre**. Autour de mises en scène et de chorégraphies, la troupe des Zicos a eu le plaisir de vous présenter pour la 14^{ème} saison **un spectacle chargé d'émotions, de rires et de chansons**. La troupe vous remercie et vous donne rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle série de concerts !





Décès de Bernard ARMAND

Nous avons eu la très grande tristesse d'apprendre le décès de **Bernard ARMAND**, le 31 Octobre 2022, dans sa 80^{ème} année.

Villejust a perdu l'un de ses enfants qui la connaissait le mieux.

Son histoire, sa vie, ses coins et recoins, ses lieux-dits et leur origine, sa terre, son souffle, **Bernard ARMAND** les connaissait par cœur.

Il est né à Villejust, et plus précisément à la Poitevine, il y a grandi, y a vécu avec son épouse et y a eu ses enfants.

Cet attachement à leur ville, à leur terre, il a su leur transmettre puisqu'ils y habitent encore toutes et tous.

Villejust, il y a travaillé, ou plutôt il a travaillé notre ville, sa terre, son sol, toujours avec respect et une connaissance rare de ses spécificités. Il l'a parcouru de long en large, traçant ses sillons, semant et récoltant, contribuant à dessiner ainsi concrètement le visage de notre ville au gré des saisons.

Ce travailleur hors pair, jamais aussi heureux que dans ses champs ou sur son tracteur était aussi un véritable érudit local. Cette ville il en a également été élu de longues années, de 1983 à 2001, et notamment en tant qu'adjoint au Maire, principalement à l'urbanisme. Sa connaissance si fine de notre ville il l'a mise au service de tous les habitants de notre commune, et il continuait à le faire, source intarissable d'informations sur nos rues, nos mares, nos champs et bois.

Avec sa disparition, c'est tout un pan de mémoire vive qui s'éteint avec lui, mais à tous ceux qu'il avait croisé et apprécié il avait su transmettre son amour du pays qui était le sien et où il repose en paix à tout jamais.

C'est de tout cœur que nous nous associons à la peine de sa famille et adressons à Anne-Marie son épouse, et à Sylvie, Christophe et Jérôme, ses enfants, ainsi qu'à leurs conjoints et leurs enfants, nos plus sincères condoléances.

Nous n'oublierons pas **Bernard ARMAND**, il fait partie de l'histoire de notre Ville.

Pour la municipalité de Villejust, **le Maire, Igor TRICKOVSKI**

Horaires d'ouverture et de fermeture pendant les fêtes

A l'occasion des fêtes de fin d'années, des modifications horaires et fermetures exceptionnelles seront aménagées pour la mairie ainsi que pour le centre de loisirs.

De ce fait, la mairie sera fermée dès 15h30 le vendredi 23 décembre et le vendredi 30 décembre quant à lui, le centre de loisirs fermera ses portes à 17h.

Le samedi 24 décembre et le samedi 31 décembre, la mairie sera fermée et n'ouvrira que le Lundi 26 décembre et le lundi 2 janvier 2023 à 13h30.



Numéro vert

Le 3919 pour les femmes victimes de violences accessible 24h/24 et 7 jours sur 7

Le 3919 Violence Femmes Info est le numéro national de référence pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...).

Il propose une écoute, il informe et il oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Ce numéro garantit l'anonymat des personnes appelantes

Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le **3919**.

Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est désormais accessible 24h/24 et 7 jours sur 7. La plateforme d'écoute des victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles est donc joignable sans interruption depuis le 30 août 2021.

RESEAU BRONCHIOLITE ILE DE FRANCE

Le standard est ouvert

Du Vendredi 04 novembre 2022 au Dimanche 22 janvier 2023

Standard Kinésithérapeutes :
Le vendredi et veille de jour férié de 12 h 00 à 20 h 00.
Le samedi et le dimanche de 9 h 00 à 18 h 00.
0.820.820.603

Standard Médecins : 7j/7 de 9 h 00 à 23 h 00.
0.820.800.880

Des kinésithérapeutes libéraux disponibles
DANS LEURS CABINETS
LES WEEK-END ET LES JOURS FÉRIÉS
de 9 h 00 à 18 h 00,
accueillent vos enfants atteints de bronchiolite.

Des médecins libéraux disponibles
7J / 7
de 9 h 00 à 23 h 00,
assurent les consultations pour répondre aux besoins médicaux des nourrissons atteints de bronchiolite.

<http://www.reseau-bronchio.org>

Protégeons nos nourrissons

Le Réseau Bronchiolite d'Ile-de-France fonctionnera pendant l'épidémie hivernale de bronchiolite 2022-2023.

Ce réseau de santé a pour vocation d'améliorer la continuité et la coordination des soins prodigués aux nourrissons atteints de bronchiolite. Il propose, sans se substituer à ce qui existe déjà, une alternative ambulatoire de prise en charge médicale et kinésithérapique de proximité et de qualité aux familles d'Ile-de-France.

Un centre d'appels sera opérationnel du **vendredi 4 Novembre 2022 au dimanche 22 Janvier 2023**.

Des **kinésithérapeutes** disponibles dans leurs cabinets les **samedis, dimanches et jour fériés de 9h à 18h au 0820 820 603 (prix d'un appel local)**.

Des **médecins** disponibles 7j/7 de 9h à 23h au **0820 800 880 (prix d'un appel local)**.



Olivier Vouga,
agent du service technique

Movember

Movember est un mouvement qui consiste, après octobre rose, à faire du mois de novembre, un mois consacré à la sensibilisation du cancer de la prostate, le cancer qui touche le plus les hommes.

Ce mouvement est né en 2003 à l'initiative de deux amis australiens qui décident autour d'une bière dans la ville de Melbourne de trouver 30 hommes prêts à se laisser pousser la moustache.

Dès le 1^{er} novembre les hommes qui souhaitent participer au Movember (Qu'on appelle les «Mo Bros») doivent se raser complètement à blanc et se laisser pousser la moustache pendant 30 jours.



Compte rendu du Conseil Municipal

Le 26 septembre 2022

1-CRÉATION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU SEIN DE LA COMMUNE DE VILLEJUST

Le Conseil Municipal a décidé de recourir au contrat d'apprentissage et de créer un poste d'apprenti à compter du 3 octobre 2022 jusqu'au 30 septembre 2023 dans le cadre de la préparation pour l'alternant du Diplôme supérieur en marketing et communication.

2- ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 À PARTIR DU 1ER JANVIER 2023 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION CM05_2022_041

Dans le cadre de l'adoption de la nomenclature M57 à compter du 01^{er} janvier 2023, la Trésorerie principale nous demande de modifier la précédente délibération pour modifier la nomenclature comptable en développée et non abrégée.

3- AQUISITION DE TERRAIN AUPRES DE LA SAFER DE L'ÎLE DE FRANCE – PARCELLE cadastrée C n° 149

Le Maire est autorisé à acquérir C n°149 pour un montant de 3850.40€. Le montant n'intègre pas les frais notariés dûs lors de l'acquisition.

4-L'APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) EN DATE DU 22 juin 2022

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CECT de la communauté d'agglomération Paris-Saclay du 22 juin 2022.

5-SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DES NAVETTES DE LA COMMUNE DE VILLEJUST À L'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY 2022-2025

Le Maire est autorisé à signer la convention pour le versement de la participation communale pour la circulation des navettes sur le territoire.

6-LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Le Conseil Municipal a décidé de limiter l'exonération de la taxe foncière sur

les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions et conversions de bâtiments ruraux en logements à 40% de la base imposable les 2 premières années.

7-SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY ET LA COMMUNE DE VILLEJUST 2022-2027

Le Maire est autorisé à signer la convention du fond de concours de l'agglomération Paris-Saclay au titre du soutien à l'investissement des opérations voirie sur la période de 2022 à 2027 sur la commune de Villejust.

8-L'ORGANISATION D'UN CRITÉRIUM DU JEUNE CONDUCTEUR 2023

Monsieur Le maire est autorisé à organiser un critérium du jeune conducteur le 13 et 14 février 2023.

9-FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

Le Conseil Municipal a décidé de fixer une redevance d'occupation du domaine public dans le cadre d'une utilisation du sol sur le domaine routier. Le prix au m² par jour est fixé à 5€.

10- PRÉSENTATION DU DOSSIER D'INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE MOBILE.

Le Conseil Municipal sur proposition du maire décide d'une consultation publique en amont

Le 7 novembre 2022

1- DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 3 au Budget Primitif 2022 telle que proposée par Monsieur le Maire.

2- APPROBATION DU PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE POUR LA COMMUNE DE VILLEJUST.

Le Conseil Municipal prend acte du plan de sobriété énergétique 2022-2025 pour la commune de Villejust.

3- INSTALLATION D'UN RELAIS RADIOTELEPHONIE MOBILE – RETOUR CONSULTATION – RETOUR CONVENTION.

Le Conseil Municipal autorise BOUYGUES TELECOM à installer à ses frais une

station Radioélectrique et à conclure avec CELLNEX un bail au profit de la commune.

4- REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT COMMUNAL DESTINÉ AU LOGEMENT D'URGENCE POUR LES VILLEJUSTIENS.

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition un logement d'urgence en direction en priorité aux villejustiens

5- PARTICIPATION FINANCIERE A LA CLASSE DE DECOUVERTE ANNÉE 2023 POUR LES ÉLÈVES DE CM1-CM2.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les devis correspondants aux prestations financières liée à l'organisation d'une classe découverte pour les élèves de CM1-CM2 une participation de la commune à hauteur de 25% est approuvée.

6- MISE A JOUR DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay au 1^{er} janvier 2023.

7- APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activités 2021 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

8- MOTION RELATIVE AUX DYSFONCTIONNEMENTS DU SERVICE DE BUS SUR LE TERRITOIRE DE VILLEJUST ET DE L'AGGLOMÉRATION PARIS-SACLAY.

Le Conseil Municipal approuve le texte de la motion relative aux dysfonctionnements du service de bus de la RATP sur le territoire de Villejust et de l'agglomération Paris-Saclay.

Prochaine séance du Conseil municipal:
lundi 12 décembre.

Retrouver les Procès-Verbaux des Conseils Municipaux dans leur intégralité sur le site de la ville : villejust.fr Rubrique : [votre mairie/les conseils municipaux](#)

PARIS SACLAY

Communauté d'agglomération



Visite du Synchrotron soleil

15 Décembre de 14h à 16h

Cette visite vous permettra d'explorer le centre de rayonnement synchrotron français : SOLEIL. Vous découvrirez cet accélérateur de particules (des électrons) qui produit le rayonnement synchrotron, une lumière extrêmement brillante qui permet d'explorer la matière inerte ou vivante.

Interdites aux personnes équipées d'équipements électroniques ayant un impact sur leur santé (pacemaker, pompe à insuline, neurostimulateur pour les crises d'épilepsie...), en raison de la présence d'aimants sous tension.

A noter que les implants cochléaires sont autorisés, même si les champs magnétiques peuvent occasionner des grésillements sans conséquence.

5€ • Réservation obligatoire sur le site www.paris-saclay.com • A partir de 12 ans



Prix du livre scientifique 2023

Donnez votre avis pour votre livre coup de cœur du 8 octobre 2022 au 20 mai 2023.

Organisé par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay avec l'association S[cube], le Prix du livre scientifique est ainsi, chaque année, l'occasion de découvrir des pépites scientifiques à la portée de tous.

Que savez-vous de cette « faune » microbienne que nous abritons, de la nature des virus, de l'intelligence des animaux ou encore de la voix, un organe qui nous est à la fois familier et mystérieux ? Pour le savoir, rien de plus simple, laissez-vous surprendre par des ouvrages accessibles, drôles et passionnants avec le Prix du livre scientifique et donnez votre avis pour votre coup de cœur du 08 octobre au 20 mai 2023.

Six ouvrages ont été sélectionnés cette année par les médiathèques de l'agglomération :

- trois dans la catégorie « Adultes »
- trois dans la catégorie « Jeunesse ».



Inauguration du local CCAS

Le 16 novembre 2022, le maire, accompagné d'agents entouré d'élus de la ville, de membre du CCAS et d'agents municipaux ont inauguré le **Centre Communal d'Action Sociale**.

Ce local, anciennement destiné aux assistantes maternelles, reprend vie au cœur de la commune. Il est un lieu d'accueil pour tous les Villejustiens qui nécessiteraient d'un accompagnement social. Déjà très actifs auprès de nos aînés, ce service de proximité permettra de délivrer un soutien quotidien aux habitants de Villejust.

Dans un premier temps, un planning de 4 demi-journées par semaine sera défini pour les horaires d'ouverture amenant à l'avenir une ouverture quotidienne.



Kathleen Mongis, responsable du Centre Communal d'Action Sociale peut être jointe par mail à l'adresse suivante :

ccas@villejust.fr
01.69.31.74.41

« Ce CCAS est un lieu pour accueillir tous ceux qui en ont besoin à Villejust et assurer ainsi au mieux notre mission de solidarité de proximité. Cette action sociale renouvelée se fera autour de 4 axes majeurs que j'ai souhaité: la solidarité par l'action sociale, le logement, nos aînés et la santé. »

Igor TRICKOVSKI





A quoi sert le CCAS ?

CCAS : Rôle et missions auprès des habitants

Créés en 1953, les centres communaux d'action sociale (CCAS) sont chargés de l'aide sociale des communes. À cette époque, ils étaient appelés « Bureaux d'Aide Sociale ». La loi du 6 janvier 1986 a changé ces institutions en CCAS, plus adaptés à la nouvelle législation sanitaire et sociale

- Il offre un accompagnement pour l'attribution des aides sociales légales, il informe les habitants, les guide s'ils sont en situation de fragilité et s'occupe d'instruire leurs demandes.
- Il prend l'initiative de mettre en place plusieurs actions sociales locales.
- Il apporte un soutien aux personnes âgées dans diverses actions sociales et festives.
- Il fournit aux familles des informations pour les orienter mieux dans le foisonnement des diverses aides et subventions existantes (aide sociale à l'hébergement, allocation personnalisée d'autonomie, aides au maintien à domicile, aides aux logements, etc)

En réalité, son rôle est de mettre en œuvre une action générale de prévention et de développement social au sein de la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il accueille, conseille et oriente les personnes âgées, handicapées et/ou en difficulté et met également en place de nombreuses actions et animations en direction des Villejustiens.

Dans le domaine de la santé, le CCAS dispose d'une cabine de télé-médecine. C'est un véritable service de proximité. Elle permettra aux personnes nécessitant une consultation médicale d'obtenir un rendez-vous rapidement. A l'issue de la consultation, le médecin délivre une ordonnance au patient et l'oriente si nécessaire vers la médecine spécialisée.

4 place de L'Eglise 91140 Villejust
ccas@villejust.fr ou par téléphone au 01.69.31.74.41



Isabelle Armand
Adjointe au maire
et Vice-Présidente du CCAS

Une cabine de télé médecine clinique au service des Villejustiens

Une solution pour désengorger les urgences et renforcer le lien avec la médecine de ville



de communication permettant la capture et le partage de données de santé fiables et reproductibles. Cette exigence garantit au médecin généraliste la réalisation de l'examen clinique et la pose du diagnostic dans des conditions les plus proches de celles d'une consultation en présentiel.

Ce service sera effectif en début d'année avec la possibilité de prendre rendez-vous en ligne ou par téléphone.



Jamais je ne dirai qu'une cabine remplacera un médecin de Ville, et je pense notamment au Dr Colson non loin d'ici que je suis heureux d'avoir toujours à Villejust. C'est dans un sens de complémentarité avec des médecins de ville surchargés et pas assez nombreux, avec des maisons de santé, là où les projets ont pu être portés par des praticiens de santé qui se sont réunis en équipe, que pour notre part nous apporterons ainsi notre pierre à l'édifice pour apporter des réponses concrètes et contribuer à éviter d'engorger plus encore les urgences ! C'est un véritable service de proximité que nous avons voulu porter publiquement.

Igor TRICKOVSKI

Notre commune vient de faire l'acquisition de la 1^{ère} cabine de téléconsultation clinique dernière génération de l'Esonne. Un véritable cabinet médical connecté permettant d'accéder facilement à des soins à l'aide de deux dispositifs :

Le premier étant la **téléconsultation clinique**, durant laquelle le médecin guide le patient en visioconférence afin de pouvoir effectuer les prises de constantes physiologiques et examens médicaux jugés nécessaires. À la fin de la téléconsultation, le médecin a la possibilité de délivrer une ordonnance

et un compte rendu au médecin traitant, et tout cela directement imprimé à l'intérieur de la cabine de téléconsultation. Le deuxième dispositif est le **bilan autonome**, le patient suit un tutoriel vidéo très intuitif pour prendre ses constantes physiologiques et réaliser des tests en totale autonomie. Les résultats sont imprimés dans la cabine et peuvent être transmis au médecin traitant. La cabine H4D est la seule cabine de téléconsultation certifiée dispositif médical de classe IIa. Le dispositif réunit **des instruments de mesures et des capteurs (12)**, ainsi que des écrans et un système

Villejust à la chance de compter sur son territoire, un médecin généraliste le Docteur COLSON. De ce fait, ces coordonnées sont les suivantes :

Docteur COLSON
01 60 14 87 50
2, rue de Fretay
De 8h30 à 18h30

Les autres professionnels de la santé et paramédicaux sur la commune.

Infirmière :

Evelyne GOUETTA
Port.: 06 75 73 93 19
Tél.: 01 60 14 57 24

**Masseur-Kinesithérapeute-
Osteopathe :**

LADURELLE David
Tél.: 01 78 85 65 82 ou le 07 88 15 49 87

Chirurgien-Dentiste :

Dr CHEMAMA Laurent
Dr CHEMLA Ilan
Dr BENAROUS Johnathan
Tél.: 01 69 31 13 13

Psychologue :

Bruno BERTHIER
Tél.: 01 60 12 13 34
Benoît SANCHEZ
Tél.: 01 64 49 90 13
Lucie PARISOT
Tél.: 06 84 15 68 31

Sophrologue :

Muriel WAMBACH
Tél.: 06 73 24 51 39

ORTHOPHONISTE :

Valérie CHAMBLIN LE GUEN
Tél.: 01 60 14 84 63



Travaux rue de la Mairie

Zone de circulation partagée

La première tranche de travaux relatifs à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et pluviales s'est déroulée pendant les vacances d'été et a été achevée le 31 août 2022.

La seconde tranche de travaux ayant débuté pendant les vacances de la Toussaint 2022 concernant le **changement de profil de voie et voirie sur la rue de la mairie n'est pas encore totalement finalisée.**

Les trottoirs et l'enrobé ont été réalisés en intégralité c'est pourquoi l'étape manquante est celle du «**grenailage**», cette étape a pour but d'enlever la couche supérieure à l'aide de la projection de microbilles afin de voir apparaître les véritables couleurs de l'enrobé et d'autres aménagements viendront compléter la sécurisation.

Anciennement limitée à 30Km/h, la rue de la mairie devient désormais une zone partagée avec une priorité au piéton c'est pourquoi afin d'assurer la sécurité des passants sa limitation est **fixée à 20Km/h.**

C'est un nouveau cadre encore plus apaisé qui va s'offrir au centre-bourg.





Eclairage Public et plan de sobriété énergétique

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique mis en place par la commune de Villejust, **l'éclairage public est éteint sur l'ensemble du territoire** de la commune **entre 23h30 et 6h du matin, depuis le mardi 15 novembre 2022.**

L'extinction de l'Eclairage public la nuit à Villejust traduit l'implication forte de la municipalité pour protéger la biodiversité en luttant contre la pollution lumineuse et afin de limiter ses dépenses d'énergie.

Ce double objectif, budgétaire et éco-responsable, manifeste la volonté d'être exemplaire dans un contexte de restriction globale de consommation d'énergie pour préserver l'environnement, la biodiversité et limiter ces dépenses d'énergie ainsi que de participer conjointement à la solidarité nationale.

La commune a fait des choix afin d'atteindre ses objectifs de réductions de ses consommations énergétiques :

- Baisser la température dans les locaux administratifs
- Travaux de rénovations et de remise aux normes des bâtiments les plus anciens

Ce plan s'inscrit dans une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Pour agir avec des actions simples vous pouvez :

- Vous assurez de la fermeture des portes et des fenêtres
- Eteindre les lumières en quittant une pièce
- Ne pas utiliser de radiateurs électriques d'appoint
- Fermer vos volets la nuit pour une optimisation de chaleur l'isolation

Noël festif et responsable, les décors de Noël sont à présent tous en LED sur la ville et respecteront les mêmes horaires



Collecte hivernale des végétaux

A Villejust, la collecte des végétaux s'effectue toutes les semaines de l'année sauf en période hivernale.

Pour cela nous vous informons des dates précises de ramassage durant les mois de Décembre, Janvier et Février pour l'année 2022/2023 :

- Lundi 12 décembre après-midi 2022
- Lundi 26 décembre après-midi 2022
- Lundi 9 janvier après-midi 2023
- Lundi 23 janvier après-midi 2023
- Lundi 6 février après-midi 2023
- Lundi 20 février après-midi 2023
- Lundi 11 décembre après-midi 2023
- Lundi 25 décembre après-midi 2023

Nous vous rappelons également que vous pouvez mettre dans les sacs de déchets végétaux les herbes de tonte ; les fleurs coupées ; les mauvaises herbes et les feuillages.

Sont interdits dans les sacs de déchets végétaux les pots de fleurs ; les jardinières ; les gravats et la terre.

Rue à sens unique

Changement de sens de circulation

La rue des Pavillons s'est vu effectuer un changement concernant son mode de circulation. Depuis des années, cette rue est en sens interdit SAUF pour les riverains.

Avec la création d'un nouveau domaine immobilier, la rue des Pavillons n'est désormais plus accessible uniquement que d'un seul et unique sens même pour les riverains.

De ce fait, pour accéder à la rue des pavillons dans sa portion comprise entre la rue de la Poupardière et la rue du Chemin Vert, il faudra obligatoirement faire la boucle en venant par le centre-ville et en passant devant le complexe sportif de la Poupardière.

MARCHÉ DE NOËL

de

Villejust

LE BOURG - LE BOIS DES VIGNES - FRETAY - LA POITEVINE - LA FOLIE BESSIN

LE 10 DÉCEMBRE 2022
10H À 18H

Marché de Noël de Villejust

Le 10 décembre 2022
10h à 18h

Lors de cette journée, de nombreux stands seront présents !

- Producteur de miel
- Thé en vrac
- Food truck
- Créatrice de guirlandes
- Bonhomme de neige en palette
- L'atelier créatif
- APE
- Vin chaud / Chocolat chaud
- Flash Mob
- Epicerie fine

Au programme, Les élèves de l'école Jeanne Chanson chanteront à 11h sur le parvis de la boulangerie, le Père Noël sera présent pour émerveiller petits et grands et faire une photo ensemble !

Mais également des jeux gonflables pour les enfants.



FLASH MOB
10 DÉCEMBRE

A l'occasion du marché de Noël, nous organisons pour petits et grands un Flash Mob haut en couleurs !

Pour y participer, plus de renseignements au :
06.08.15.51.87



**Au Plaisir des
Enfants de
Villejust**

ATELIERS
Créatifs et décoratifs
de Villejust...





Concours de Noël : Illuminez vos maisons !

Inscrivez-vous

Les Fêtes de fin d'année sont incontestablement synonymes de magie, de féerie, d'excitation et d'impatience...

Les enfants attendent sagement le Père Noël, les parents se languissent de se réunir en famille pour célébrer les fêtes. Et si nous éclairions les yeux des enfants davantage en décorant nos maisons ?

La municipalité lance le concours de la maison la mieux décorée de Villejust. Illuminez vos extérieurs pour émerveiller les petits et les grands.

Un jury composé d'élus, de membres d'associations et d'habitants notera chaque maison participante et récompensera les maisons les plus joliment décorées et illuminées !

Pour participer, faites-vous connaître auprès de la municipalité, en envoyant un mail à : service-communication@villejust.fr

Inscriptions ouvertes jusqu'au Vendredi 16 Décembre 2022.

Passage des membres du jury du 17 au 24 décembre 2022.

Les gagnants seront récompensés lors du gouter crêpes le samedi 4 février 2023



Soirée jeux spéciale échec

Vendredi 2 décembre 2022 à partir de 20h

L'association Villejust Ludique vous propose une soirée jeux dédiée aux échecs. Débutants et confirmés sont les bienvenus pour un moment agréable en famille ou entre amis.

Renseignements/réservations :

Asso.jeux.villejust@gmail.com • 20h • Salle de la Poitevine • Rb grande rue, La Poitevine •



Soirée jeux

Vendredi 9 décembre à partir de 20h

Venez passer une soirée en famille ou entre amis autour de nombreux jeux qui raviront petits et grands grâce à l'association Villejust Ludique.

Renseignements/réservations :

Asso.jeux.villejust@gmail.com • 20h • Salle de la Poitevine • Rb grande rue, La Poitevine •



Rudolph un conte musical de Noël

Par la compagnie *Princesse Moustache*
Une aventure pleine de rire et de chansons
Mercredi 14 décembre 2022

Rudolph est un des rennes qui vit au pays du Père Noël. Cela n'est pas sa seule particularité.

En effet, Rudolph a un nez étrange, un nez bizarre. Il est rouge et lumineux. Tout le village se moque de lui.

Mais ce 24 décembre, tandis que tout le monde s'active à la préparation de la tournée du Père Noël, Rudolph, fatigué d'être la victime de tant de moqueries, s'enfuit seul dans la forêt...

Au même moment, le Père Noël décolle pour sa tournée de distribution de cadeaux. Alors qu'il erre dans la forêt, Rudolph rencontre Michel le lapin, charismatique champion de cache-cache.

Ce dernier lui apprend que le Père Noël s'est perdu dans le brouillard. Immédiatement, les deux amis décident de partir à sa recherche pour lui porter secours. Mais parviendront-ils à le retrouver et à sauver Noël ? Une Parole à la portée de tous, pleine d'Espoir et de Tolérance.

Spectacle musical offert aux enfants inscrits au Centre de Loisirs
Réservation possible pour les extérieurs dans la limite des places disponibles.



Infos Réservation

**Mercredi 14 décembre 2022
15h**

**Salle de spectacle
Espace des Coudrayes
Jeune Public
à partir de 8 ans
Gratuit**

Infos, réservations :
service-communication@villejust.fr
• 01 69 31 74 47



© Christophe Doucet - Vandemoortele

Galette des Rois

Samedi 7 Janvier 2023 à partir de 15

Le Maire et le CCAS sont heureux de convier les Aînés de Villejust (à partir de 60 ans) à partager la traditionnelle Galette des Rois le Samedi 7 Janvier 2023 à partir de 15h.

Un courrier sera envoyé aux personnes concernées pour les convier à cet évènement et préciser les modalités d'inscription.

Colis de Noël des aînés

Du 5 au 16 décembre

Comme chaque fin d'année, le retour du Colis des Aînés ! La traditionnelle remise du colis des aînés se déroulera entre le lundi 5 décembre et le vendredi 16 décembre 2022 aux horaires d'ouverture de la mairie, à savoir :

- Lundi et vendredi de 09h à 12h30
- Mardi de 13h30 à 18h30
- Mercredi et samedi de 09h à 12h
- Jeudi de 13h30 à 18h30

Pourront venir récupérer leurs colis les aînés de plus de 65 ans ayant répondu positivement au courrier qu'ils auront reçu dans leurs boîtes aux lettres.

A l'occasion du marché de Noël, l'APE sera présente et organise un stand pour petits et grands ! Entre pêches aux canards et photo avec le Père Noël, les enfants ressentiront la magie de Noël le temps d'un instant.



L'APE organise également le 22 janvier 2023, un vide grenier « Spécial enfants » au gymnase de la Poupardière. Si vous souhaitez faire du tri et donner une seconde vie aux vêtements ; jouets que vous n'utilisez plus ... C'est le moment ! Pour tous renseignements contactez l'APE au mail suivant : apevillejust@gmail.com





Le cerf élaphe

Nous avons organisé la première semaine d'octobre une sortie pour observer les cerfs et le brame de ceux-ci à proximité de Rambouillet pour nos adhérents. Voici donc ci-dessous quelques éléments sur la biologie et l'écologie de ce grand mammifère.

Le cerf élaphe, *Cervus elaphus* est **le plus grand mammifère et cervidé sauvage de France métropolitaine**. Présent dans toute l'Europe, cette espèce affectionne les grands massifs forestiers de conifères et de feuillus. Par le passé trop chassé, le cerf élaphe a d'ailleurs été réintroduit dans certains de ces massifs. Ce cervidé est principalement actif à l'aube et au crépuscule et donc plutôt nocturne dans les zones où les activités humaines perturbent son mode de vie mais plutôt diurne dans les zones plus tranquilles.

Le brame (cris rauques émis par les cerfs en période de reproduction) est une période du cycle de vie de cette espèce intéressante pour comprendre le fonctionnement de sa vie sociale. Le plupart de l'année, les biches vivent en harde de 40 individus maximum avec leurs petits de l'année précédente. Les jeunes mâles vivent également en groupe, séparés des femelles. Enfin, les mâles plus âgés sont solitaires.

À l'automne (à partir de fin septembre) débute la période de reproduction, de brame et de rut qui dure alors 2 mois. Les mâles sont en compétition pour la reproduction et pour les femelles. Cette compétition s'observe par des comportements particuliers des concurrents. Les mâles vont s'intimider et estimer les forces de leur adversaire via plusieurs étapes successive : le brame de défi (cri de provocation) puis une sorte de parade où les 2 individus marchent en parallèle l'un à côté de l'autre pendant quelques minutes maximum et enfin si aucun individu n'abandonne entre temps, le combat. Le vainqueur remporte alors un harem d'environ 10 à 30 biches. Il peut alors lancer un cri de triomphe du combat, le brame de triomphe. Les mâles réalisent également un autre type de parade pour attirer les biches en marchant la tête haute et en exhibant leur encolure. Lorsqu'un cerf poursuit une biche il peut lancer un autre type de cri, le brame

de poursuite. Les cerfs sont tellement investis dans la reproduction qu'ils peuvent perdre jusqu'à 20% de leur masse corporelle pendant cette période.

Le régime alimentaire du cerf élaphe varie selon la saison, la disponibilité des ressources et le territoire des individus. Il se compose d'une dizaine voire quinze de kilogrammes de végétaux divers, champignons et fruits chaque jour. Au printemps ce cervidé profite de l'émergence des bourgeons et des jeunes pousses puis privilégie en été les plantes herbacées dont les graminées. À l'automne et en hiver il se nourrit surtout de feuilles mortes, d'écorces, de fougères, glands, marrons et châtaignes.

Pour finir, un certain nombre de menaces pèsent sur cette espèce bien que sa survie ne soit pas en jeu à l'échelle du territoire métropolitain. La fragmentation des habitats (forêts en particulier) via routes, autoroutes et voies ferrées ainsi que par l'engrillagement de certaines forêts empêche les échanges et la libre circulation des individus entre populations ce qui augmente le risque de consanguinité et diminue la diversité génétique, très importante pour que les individus et plus globalement l'espèce puissent survivre et s'adapter à leur environnement changeant. La chasse ne menace à priori pas la survie de cet animal majestueux et est très réglementée mais pose tout de même des questions en terme d'éthique, notamment du fait de chasser cette espèce en période de reproduction et d'élevage des jeunes et du fait de la chasse à courre, une pratique extrêmement cruelle et stressante pour la victime. La régulation du nombre d'individus des populations de cette espèce semble malgré tout indispensable pour les gestionnaires des forêts dans certaines régions en l'absence du loup, son principal prédateur pour ne pas diminuer les rendements de bois et ralentir ou décaler la régénération naturelle des forêts.

Infos :
Villejust Nature Environnement
Contact.vne@gmail.com



L'église détruite à la Révolution ?

D'importants travaux à l'église sous Bonaparte.

Le 13 pluviôse an 10, un devis pour la réfection de l'ensemble de la toiture de l'église est établi à l'intention du maire de Villejust, **Jacques Prin**.

Les travaux réalisés semblent assez conséquents. Il s'agit de réparer le clocher et de remplacer 477 m² de couverture à l'église. Le chœur, la nef, la sacristie, la petite école et l'un des piliers de la façade sont concernés.



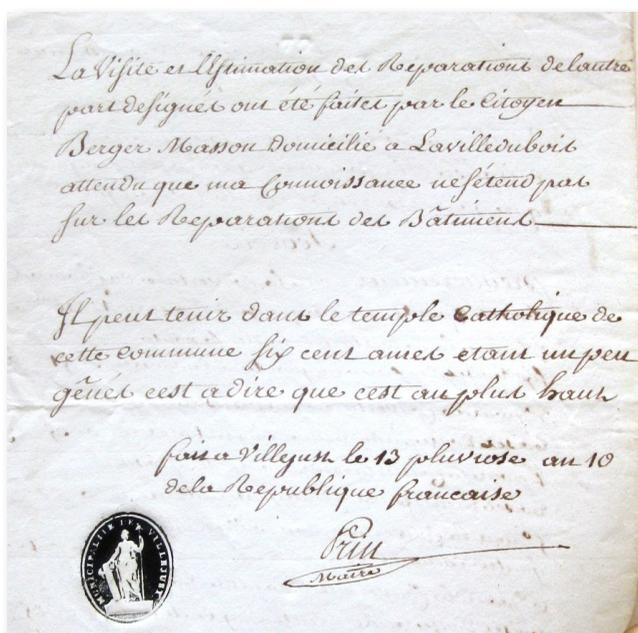
Jacques Prin se déclarant non compétent en la matière, il confie le travail à **Sylvain Berger**, maçon de La Ville-du-Bois.

Que s'est-il passé ?

Reconstruite après sa destruction quasi-totale pendant la guerre de Cent ans, elle est remise en fonction en 1533. L'église n'a pas été bien entretenue depuis cette période. Les nombreuses factures établies par les artisans ayant réalisé des réparations à la fin du 18^{ème} siècle l'attestent. Il ne reste plus qu'une cloche sur les 2 baptisées en 1749, la toiture est sans cesse réparée.

Le matin du 13 juillet 1788, un orage de grêle extraordinaire ravage la France de la Charente au Pas-de-Calais. La grêle détruit toute la production agricole, entraînant une disette importante.

Cet orage fait suite aux mauvaises récoltes des années antérieures et précède l'un des hivers les plus rigoureux du 18^{ème} siècle. Il sera l'une des causes de la Révolution de 1789.



D'après le rapport produit en 1789 par **Charles Messier**, Villejust et ses alentours n'ont pas été touchés par la grêle.

En 1796, l'église aurait souffert d'un incendie selon certaines sources mais cela n'a pas encore été prouvé.

La façade de l'église de Villejust est atypique. La partie basse jusqu'au haut des piliers est en grès, elle est en meulière au-dessus. Cela troublait déjà les historiens en 1883. A-t-elle été reconstruite partiellement ?

Le remplacement d'une grande partie de la toiture et les réparations du clocher seraient-ils le signe d'une reconstruction post-révolutionnaire importante du bâtiment ?

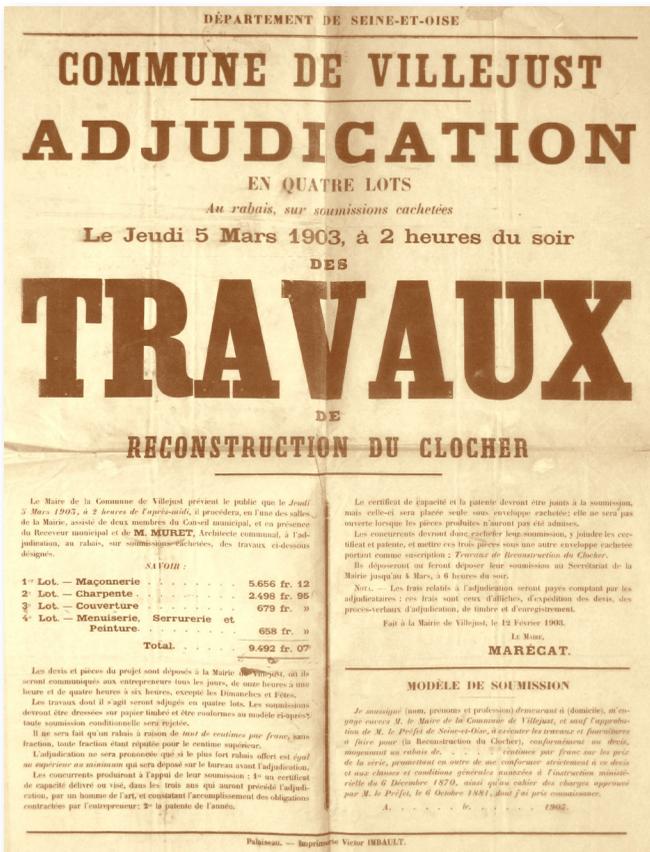
A cette heure nous l'ignorons, mais cela reste plausible.

La guerre de 1870 et les 2 conflits mondiaux n'engendrèrent aucun dégât connu à notre église.

Par contre, le sous-sol argileux et la présence d'eau dans celui-ci ont déstabilisé le clocher nécessitant sa reconstruction plusieurs fois. La dernière reconstruction date de 1903.

Il fut abattu puis rebâti entièrement après beaucoup de tergiversations.

Il penchait de façon si importante que l'église dut être fermée pendant plusieurs années en raison du danger qu'il représentait.



La famille Paupe fait don de la grosse cloche en 1903

Après la reconstruction du clocher par l'architecte **Muret**, l'une des cloches doit être remplacée. Celle-ci est fabriquée par l'entreprise **G.Bollée** située à Orléans. Le Conseil municipal accepte le don d'une cloche pour l'église



lors d'une séance plénière. A cette époque on se réunissait le dimanche après la messe.

« En séance du 24 mai 1903, Jules Paupe, conseiller municipal, demeurant à La Poitevine, s'engage :
 1°) à faire don d'une cloche neuve d'un poids de 240 kg et remplissant les conditions d'usage et de sonorité qui peuvent être exigées,
 2°) à faire installer à ses frais cette cloche avec ses économies dans le nouveau clocher de l'église à la condition que l'ancienne cloche cassée et hors de service reste propriété de la Commune qui pourra la vendre à son profit exclusif. Le conseil de fabrique de la paroisse ayant rendu un avis

favorable à la réalisation du dit engagement, le conseil déclare accepter l'offre généreuse de Monsieur et Madame Paupe et leur adresse à cet effet à l'unanimité les sincères salutations de la commune. Il déclare que l'ancienne cloche sera vendue à l'amiable et à raison de 1 fr.90 le kilo de métal. Marecat, Maire ».

Le conseil municipal est alors constitué de : M. Marécat, maire et de 9 conseillers en exercice ; E. Goix, Laporte, Perdrigeon, Chartier, Leroy, Martin, Lecoœur, Paupe et V. Goix. Cette cloche porte l'inscription suivante :

« J'ai été nommée Hélène Maurice par Mme Hélène Valet et M. Maurice Valet, enfants de M. Valet et Mme Marie Paupe son épouse, propriétaires à Châteaufort. M. Leroux, curédoyen de Palaiseau m'a bénite».



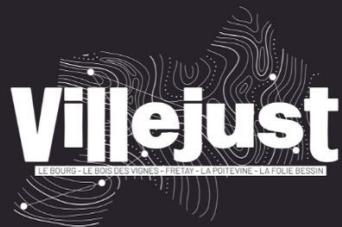
Elle est activée par un moteur électrique de nos jours. Ce n'était pas le cas en 1903, le bedeau de l'église s'en chargeait chaque fois qu'il était nécessaire.

La cloche fixe du clocher

C'est une cloche fixe frappée par un marteau. Elle sonne les heures contrairement à la grosse cloche mobile qui est activée pour l'annonce des offices religieux ou évènements particuliers. Elle a été installée en 1903 et fabriquée à Orléans par G. Bollée également.



Pour Regards en arrière, Thierry ETIENNE

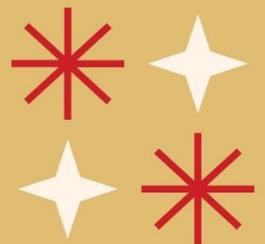


Et les associations de Villejust



MARCHÉ DE NOËL

**LE 10 DÉCEMBRE 2022
10H À 18H**



Présence du Père Noël

**RENDEZ-VOUS SUR LE PARKING
EN FACE DE LA BOULANGERIE**

RENSEIGNEMENTS : 06 08 15 51 87

